

GRILLES TARIFAIRES

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
ET DE LOISIRS



Suivez-nous sur nos réseaux :     VilledeGivors  givors.fr



LA TARIFICATION

Afin de simplifier les démarches des familles et des services, la ville de Givors a mis en place une application (API Particulier CAF) donnant accès aux agents habilités au niveau des services d'inscription et de facturation au quotient familial CAF et à la composition familiale. **Aucune autre donnée personnelle ne peut être collectée via cette application.**

Grâce à cette nouvelle fonctionnalité, les usagers n'ont plus à fournir de pièces justificatives de la CAF (ou autre organisme de rattachement) à l'appui de leurs démarches administratives, la récupération et la mise à jour se font automatiquement, avec une récurrence mensuelle.

De ce fait, les tarifs appliqués seront automatiquement ajustés en fonction de l'évolution des revenus du foyer.

Les usagers peuvent s'opposer à la consultation de ces informations en le signalant au moment de l'inscription. Dans ce cas, il faudra fournir une attestation CAF (ou autre organisme de rattachement) ou l'avis d'imposition des revenus N - 2). En cas de refus, le tarif maximum (« extérieur ») sera appliqué.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le coût d'un repas pour la commune s'élève à environ **13,83 €** (année 2025) et comprend le coût matière (commande des repas) et personnel du prestataire (préparation, service et entretien des offices), les coûts d'animation et de surveillance du temps de pause méridienne, ainsi que les frais de fonctionnement des réfectoires (fluides).

Afin de ne pas faire peser trop lourdement le coût de ce service public essentiel sur les familles, la ville met en place **une tarification dégressive** qui est fonction du quotient familial du foyer, et contribue ainsi à une prise en charge importante du coût du repas, variant de 57,34 à 93% du coût initial.

Les enfants des classes ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires) qui ne résideraient pas sur le territoire de la commune se verront appliquer le tarif du repas correspondant à leur quotient CAF.

CAS GÉNÉRAUX :

TRANCHES DE QF CAF	TARIF RESTAURATION SCOLAIRE	PRISE EN CHARGE MUNICIPALE
0 - 200	1€	93 %
201 - 350	1,50 €	89,15 %
351 - 450	2 €	85,50 %
451 - 650	2,50 €	81,90 %
651 - 850	3 €	78,30 %
851 - 1000	3,70 €	73,30 %
1001 - 1150	4,40 €	68,20 %
1151 - 1300	5,10 €	63,15 %
1301 et +	5,80 €	58,10 %
Extérieurs (sauf élèves ULIS) et non-inscrits/non annulés	5,90 €	57,34 %

CAS PARTICULIERS :

Les familles dont les enfants bénéficient d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) mentionnant la confection d'un panier repas par les parents, ainsi que les familles sans ressource repérées par les travailleurs sociaux, se voient facturer le tarif le plus bas, soit 1€.

Les familles d'accueil (enfants placés par la protection de l'enfance) se voient appliquer un tarif de 2€.

Un tarif dégressif (moins 10% sur le tarif normal du 3^{ème} enfant et plus déjeunant à la cantine) est instauré.

Dans le cas de parents séparés, si l'un des parents habite Givors, le tarif givordin est appliqué.

L'accueil d'un enfant en dernière minute à la restauration scolaire, c'est-à-dire en dehors des délais de 48h nécessaires à la réservation des repas, sera possible de manière exceptionnelle et justifiée sous réserve que le dossier administratif soit complet et de place disponible au sein du restaurant scolaire. Cette exception ne doit pas devenir la règle, aussi le tarif maximum sera facturé.

LES ACCUEILS ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

Les accueils périscolaires du matin et les activités périscolaires du soir sont facturés sur la base d'une tarification forfaitaire à l'année en fonction du quotient familial, selon les tarifs en vigueur. Il est possible de fréquenter de manière ponctuelle (quelques jours par an) les activités périscolaires sans avoir souscrit à un forfait, à condition de disposer d'un dossier administratif complet. Un montant de 3€ sera alors facturé par matin et par soir fréquenté.

TRANCHE DE QF CAF	TARIFS ACCUEIL MATIN	TARIFS SOIR TEMPS TÔT 16 H 30 - 17 H 15	TARIFS SOIR TEMPS TARD 16 H 30 - 18 H 00
0 à 200	18 €	18 €	23 €
201 à 350	23 €	23 €	28 €
351 à 450	28 €	28 €	33 €
451 à 650	33 €	33 €	38 €
651 à 850	38 €	38 €	43 €
851 à 1 000	43 €	43 €	48 €
1 001 à 1 150	48 €	48 €	53 €
1 151 à 1 300	53 €	53 €	58 €
> à 1 301	58 €	58 €	63 €
Extérieurs	80 €	80 €	85 €

Facilité de paiement :

afin de permettre aux familles de ne pas tout payer en début d'année, un échelonnement des forfaits périscolaires - matin et soir - est prévu sur 3 mois. Ainsi, pour toute inscription à la rentrée, le forfait sera répercuté sur les factures de septembre, octobre et novembre.

Pour tout retard de plus de 5 minutes des familles à l'accueil du soir, un supplément de 2 € pour les givordins et de 2,50 € pour les extérieurs sera facturé en plus du tarif habituel de l'accueil. Le non-respect des réservations via le Portail Famille avant la veille minuit pour l'accueil du matin et avant 8h30 le jour même pour les temps du soir pour signaler la présence ou l'absence de l'enfant (à cocher ou décocher dans l'onglet «mes réservations») entraînera une pénalité de 1 €.

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DES LOISIRS

Les activités de l'école municipale des sports et des loisirs sont facturées à l'année en fonction du quotient familial, selon les tarifs en vigueur.

Depuis la rentrée de septembre 2024, une offre complémentaire est proposée aux enfants inscrits à l'EMSL les mercredis durant l'année : ils pourront bénéficier de mini-stages sportifs au choix à chaque petites vacances (sous réserve de places encore disponibles), d'une durée de 3h en

matinée ou après-midi. Ces stages seront accessibles sous réserve de sélectionner le forfait annuel correspondant. La souscription à l'offre mini-stages vacances est possible tout au long de l'année, le prix du forfait restera cependant inchangé quelle que soit la date de souscription.

TRANCHE DE QF CAF	EMSL MERCREDI (Inscription Annuelle)		MINI STAGE EMSL (Vacances)	
	DEMIE JOURNÉE (matin ou après-midi)	JOURNÉE COMPLÈTE	INSCRIPTION ANNUELLE (8 mini-stages sportifs - 1 stage au choix par petites vacances)	INSCRIPTION HEBDOMADAIRE (NOUVEAUTÉ)
0 à 200	10 €	12 €	42 €	7 €
201 à 350	12 €	14 €	47 €	8 €
351 à 450	14 €	16 €	52 €	9 €
451 à 650	16 €	18 €	58 €	10 €
651 à 850	18 €	20 €	65 €	11 €
851 à 1 000	20 €	22 €	73 €	12 €
1 001 à 1 150	22 €	24 €	82 €	13 €
1 151 à 1 300	24 €	26 €	92 €	14 €
> à 1 301	26 €	28 €	104 €	15 €
Extérieurs	50 €	100 €	200 €	30 €

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA RAMA

POUR LE MERCREDI :

Une inscription régulière (pour l'ensemble des mercredis de l'année scolaire en cours) ouvre droit à une réduction de 15% sur le prix de la journée à partir du 1er enfant ; 20% pour le deuxième enfant ; 30% pour le troisième enfant et 40% pour le quatrième enfant.

Dans un souci de continuité pédagogique pour l'enfant, au-delà de 3 absences consécutives (justifiées ou non), l'inscription ne sera plus considérée comme régulière et la réduction ne sera plus appliquée aux mercredis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Une inscription ponctuelle (certains mercredis seulement) n'ouvre pas droit aux différentes réductions.

POUR LES VACANCES SCOLAIRES :

Une inscription à la semaine (5 jours ou 4 s'il y a un jour férié) ouvre droit à une réduction de 15% sur le prix de la journée à partir du 1er enfant ; 20% pour le deuxième enfant ; 30% pour le troisième enfant et 40% pour le quatrième enfant.

Une inscription ponctuelle (certains jours de vacances seulement) n'ouvre pas droit aux différentes réductions.

Tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2025

TRANCHES Q.F CAF	1 JOURNÉE COMPLÈTE AVEC REPAS Inscription ponctuelle mercredi/vac scolaire	% de prise en charge Ville	1 JOURNÉE COMPLÈTE AVEC REPAS Inscription régulière mercredi/vacances scolaires				
			1 ^{ER} ENFANT	% de prise en charge ville	2 ^{ÈME} ENFANT	3 ^{ÈME} ENFANT	4 ^{ÈME} ENFANT
0 à 200	4 € dont 1,20 € de repas	90,4%	3,40 €	91,90%	3,20 €	2,80 €	2,40 €
201 à 350	5,50 € dont 1,80€ de repas	86,9%	4,70 €	88,8%	4,40 €	3,85 €	3,30 €
351 à 450	8 € dont 2,40 € de repas	80,9%	6,80 €	83,80%	6,40 €	5,60 €	4,80 €
451 à 650	10,50 € dont 3 €	74,9%	8,90 €	78,8%	8,40 €	7,35 €	6,30 €
651 à 850	13 € dont 3,60 € de repas	68%	11,05 €	73,6%	10,40 €	9,10 €	7,80 €
851 à 1000	15,70 € dont 4,44 € de repas	62,5%	13,35 €	68,10%	12,55 €	11 €	9,40 €
1001 à 1150	18,40 € dont 5,28 € de repas	56,1%	15,65 €	62,6%	14,70 €	12,90 €	11,05 €
1151 à 1300	21,10 € dont 6,12 € de repas	49,6%	17,90 €	57,3%	16,90 €	14,80 €	12,70 €
> à 1301	23,80 € dont 6,96 € de repas	43,2%	20,20 €	51,8%	19,05 €	16,65 €	14,30 €
Extérieurs	41,90 € dont 7,08 € de repas	0%	35,60 €	15%	33,50 €	29,30 €	25,15 €

MAIRIE DE GIVORS

Place Camille Vallin

69700 GIVORS

04 72 49 18 18